

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU FAG

L'assemblée générale du Forum des Associations de Généralistes s'est tenue ce 9 avril 2005 au CHR de Namur. C'était la première AG organisée par le nouveau Bureau mis en place le 15 février suite à la démission d'Arlette Germain de la Présidence. Parmi les sujets abordés, nous retiendrons :

PROJET D'AM SUR L'AGRÈMENT DES MG

Le but de ce projet est de connaître mieux la réelle force de travail en médecine générale et orienter les moyens possibles vers ceux qui assument réellement les différentes tâches de la médecine générale. Notre nouveau Président, le Docteur Bernard Vercruysse en résume les principaux points.

Pour rester agréé il faudrait :

- Exercer au cabinet et au domicile des patients.
- Ne pas pratiquer de sélection de patients ni par âge ni par sexe ni par pathologie ni utilisation systématique de médecine non conventionnelle.
- Avoir un cabinet clairement identifié.
- Tenir des dossiers médicaux.
- Le fait de faire et facturer des DMG pourrait être un des éléments de vérification.
- Participer à la garde de façon active ou passive selon le ROI des cercles. Ce point sera vérifié soit selon le fait de recevoir l'honoraire de disponibilité soit par le fait de recevoir l'attestation de participation délivrée par le cercle.
- Assurer la continuité des soins.
- Assurer une permanence de 10 demi-journées/semaine et si pas le cas, nécessité d'avoir un accord de coopération écrit avec d'autres MG qui assurent la continuité pendant les absences.
- Seuil d'activité minimum de 500 contacts/an.
- Faire une formation continue. Ce point est automatiquement considéré comme acquis pour les MG accrédités. Les autres doivent faire la preuve de 20h/an.

L'AG du FAG s'est dite globalement satisfaite de ces critères et opte pour un contrôle minimal de leur application.

SITE DU FAG

Le choix d'un site était : soit un site passif purement informatif sur la vie du FAG et diffusion de textes légaux, soit un site actif pouvant servir au recueil de données de gardes, d'avis des cercles, de toute données professionnelles choisies par les MG, à des référendums dans le but d'avoir un meilleur contact avec les gens de terrain. C'est cette 2^e solution qui a été choisie, même si les possibilités de recueil ne sont pas développées tout de suite.

Il faut prévoir 1.200 euros/an pour la conception sécurisée de ce site avec base de données, auxquels il faudra ajouter un coût pour chaque module de développement ultérieur. Tous les modules de développement sont possibles et se feront en fonction des besoins et des moyens. Les associations locales pourraient développer leurs propres modules dans le site FAG.

PROJETS SUR LA RÉCOLTE DE NOS DONNÉES DE GARDE

Il a été relevé une contradiction entre le projet «Belgacom» (n° unique de garde + site éventuel) et un projet KUL/UCL sur le recueil de données en garde. Le projet ministériel avec Belgacom se contenterait de la comptabilité des appels de garde comme rapport épidémiologique obligatoire des gardes alors que le projet KUL/UCL avait pour mission d'étudier un rapport beaucoup plus complexe. L'objet de l'étude KUL/UCL a donc été redéfini : il s'agira d'étudier les problèmes rencontrés par les cercles pour la mise en route des gardes et la manière dont celles-ci fonctionnent et étudier l'intérêt des cercles pour un recueil de données volontaire, propriété des cercles. Ce recueil de données servirait donc uniquement l'intérêt des cercles et du FAG et pourrait servir à promouvoir les gardes de médecine générale.

Une nouvelle version écrite du projet est attendue.

Le Président rappelle qu'un rapport de garde minimal, élaboré avec l'UHAK, pourrait être recueilli sur le site du FAG et les MG eux-mêmes en garderaient la totale maîtrise.

PROJETS POUR LA MG

La nécessité se fait sentir d'organiser des journées de réflexion et d'échanges d'idées sur divers sujets importants. Il serait en effet intéressant de précéder l'actualité pour tenter d'imposer nos visions de la MG et d'influencer les projets de nos politiques. Les sujets importants à débattre sur l'avenir de la MG : la conception et l'organisation des gardes, comment rendre la profession plus attractive, quel avenir pour le DMG, le DMI, l'accréditation...

VERSEZ VOTRE COTISATION 2005

Le bilan comptable de 2004 étant positif et les dépenses supplémentaires prévues en 2005, semblant raisonnables, la cotisation 2005 de base par association est maintenue à 100 €. Les cercles subsidiés doivent payer, en plus, 2 % des montants perçus en 2004.

AGENDA

Assemblée Générale : le 18 juin à 10 heures

Pour communiquer avec le FAG, utilisez les adresses :

ag@lefag.be : accessible seulement aux membres de l'AG du FAG.

ca@lefag.be : accessible à tous.

bureau@lefag.be : accessible à tous.

Ces adresses mènent directement à tous les membres de ces groupes.

Échos du

FAG

Forum des Associations
de Généralistes

<http://www.forumag.be>